

## Dispositions d'application du règlement général d'études des filières de Bachelor et Master (DA-RgF)

### Master of Science in Psychology (français)

Les dispositions d'application suivantes entrent en vigueur pour le RgF dès le 01.02.2026 conformément à la décision du Rectorat\*.

Brigue, le 30.01.2026



Prof. Dr. Nicolas Rothen  
Recteur



Prof. Dr. Corinna Martarelli  
Vice-rectrice Enseignement

\*anciennement Direction

## Table des matières

|    |                                                                                                          |   |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1  | Contenu des études des filières de Master                                                                | 1 |
| 2  | Liste des modules                                                                                        | 1 |
| 3  | Ordre des modules                                                                                        | 2 |
| 4  | Répartition du plan d'études dans les filières de Bachelor                                               | 2 |
| 5  | Programmes majeurs et mineurs                                                                            | 2 |
| 6  | Offre et enseignement des modules                                                                        | 2 |
| 7  | Etudes bilingues                                                                                         | 2 |
| 8  | Séances de regroupement                                                                                  | 2 |
| 9  | Contrôles de connaissances                                                                               | 3 |
| 10 | Prestations d'études particulières et possibilités de remaniement des prestations d'études particulières | 3 |
| 11 | Prestations d'études non transférables                                                                   | 3 |
| 12 | Possibilités de compensation dans les filières de Master                                                 | 3 |
| 13 | Réussite du Master                                                                                       | 3 |

## 1 Contenu des études des filières de Master

*Selon art. 8b al. 1 RgF*

Les études de Master en psychologie totalisent 120 ECTS.

## 2 Liste des modules

*Selon art. 8a al. 2, art. 8b al. 2, 3 et 4 RgF*

Les études de Master comportent:

|          |                                                                                |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 35 ECTS  | 7 Modules obligatoires (Fondements en psychologie et Méthodes et statistiques) |
| 40 ECTS  | 8 (sur 12) Modules à choix                                                     |
| 15 ECTS  | Stage                                                                          |
| 30 ECTS  | Travail de mémoire                                                             |
| 120 ECTS | Master of Science in Psychology                                                |

### Modules obligatoires en fondements en psychologie

|      |                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------|
| PSY1 | Cognition & Emotion, 5 ECTS                                        |
| PSY2 | Psychologie des processus socio-affectifs, 5 ECTS                  |
| PSY3 | Psychologie développementale dans une perspective Lifespan, 5 ECTS |

### Modules obligatoires en méthodes et statistiques

|      |                                                                                                                   |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MES1 | Méthodologie appliquée au domaine santé et éducation, 5 ECTS                                                      |
| MES2 | Méthodologie appliquée au domaine Psychologie du travail, des organisations et de la famille, 5 ECTS              |
| MES3 | Méthodologie et statistiques, 5 ECTS                                                                              |
| MES4 | Psychologie digitale – Méthodologie pour la collecte de données en ligne pour la recherche en psychologie, 5 ECTS |

### Modules à choix dans le domaine d'application 1 : santé et éducation

|      |                                                                   |
|------|-------------------------------------------------------------------|
| SAE1 | Psychothérapies : introduction au processus de changement, 5 ECTS |
| SAE2 | Education à la santé, 5 ECTS                                      |
| SAE3 | Education et rééducation des compétences, 5 ECTS                  |
| SAE4 | Gestion de crise, 5 ECTS                                          |
| SAE5 | Psychologie positive, 5 ECTS                                      |
| SAE6 | Psychopathologie : questions approfondies, 5 ECTS                 |

### Modules à choix dans le domaine d'application 2 : Psychologie du travail, des organisations et de la famille

|      |                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| TOF1 | Bien-être psychologique : de la famille au travail, 5 ECTS            |
| TOF2 | Travail et santé, 5 ECTS                                              |
| TOF3 | Psychologie des organisations, 5 ECTS                                 |
| TOF4 | Psychologie du couple et de la famille, bien-être de l'enfant, 5 ECTS |
| TOF5 | Psychologie du conseil en orientation, 5 ECTS                         |
| TOF6 | Psychopathologie : traumatismes dans l'enfance, 5 ECTS                |

**Stage, 15 ECTS**

**Travail de mémoire, 30 ECTS**

### **3 Ordre des modules**

*Selon art. 8 al. 2 RgF*

Le SAE4 ne peut être suivi qu'après avoir suivi SAE1.

Il est nécessaire d'avoir suivi un module de base de psychopathologie dans le Bachelor pour avoir le niveau demandé pour suivre le SAE6.

### **4 Répartition du plan d'études dans les filières de Bachelor**

*Selon art. 8a al. 3 RgF*

Le point 4 ne s'applique pas car les présentes dispositions d'application se réfèrent à une filière de Master.

### **5 Programmes majeurs et mineurs**

*Selon art. 8 al. 3 RgF*

Actuellement il n'y a pas de programme de majeur/mineur proposé.

### **6 Offre et enseignement des modules**

*Selon art. 9 RgF*

Les modules PSY2, MES2, MES4, SAE3, SAE6, TOF1, TOF3, TOF4, TOF6 ne sont offerts qu'au semestre d'automne.  
Les modules PSY1, PSY3, MES1, MES3, SAE1, SAE2, SAE4, SAE5, TOF2, TOF5 ne sont offerts qu'au semestre de printemps.

Le stage et le travail de mémoire peut être suivi aux semestres de printemps et d'automne.

### **7 Etudes bilingues**

*Selon art. 11 al. 4 RgF*

Le plan d'étude prédéfini en fonction du semestre de commencement des études (printemps ou automne) est disponible auprès des Student Services.

### **8 Séances de regroupement**

*Selon art. 14 al. 4 RgF*

En général, chaque module propose 5 séances de regroupement par semestre. Le nombre de séances peut varier selon les modules. Les informations sur les dates et horaires sont disponibles dans les calendriers semestriels.

## 9 Contrôles de connaissances

*Selon art. 15 al. 2 RgF*

Le contrôle de connaissances, pendant et/ou à la fin du semestre, peut notamment prendre les formes suivantes :

- Examen écrit
- Examen oral
- E-portfolio
- Présentation orale individuelle
- Travail écrit individuel
- Travail de groupe écrit ou oral

D'autres formes de contrôle de connaissances peuvent être proposées avec l'accord du/de la responsable de filière.

## 10 Prestations d'études particulières et possibilités de remaniement des prestations d'études particulières

*Selon art. 16 al. 1 et art. 16 al. 3 RgF*

### Stage

La filière établit les directives pour le Stage dans le document *Guide pour le stage de Master*.

Les directives règlementent notamment : les objectifs et tâches du stage, les conditions de réalisation, les types et formes de lieux de stage, la période de réalisation du stage, l'organisation du stage, la supervision du stage, la durée du stage, l'attestation de stage, le rapport de stage, la réussite du stage, les équivalences, etc.

### Travail de mémoire

La filière établit les directives pour le Travail de mémoire dans le document *Guide mémoire*.

Les directives règlementent notamment : les objectifs du travail, la période de réalisation, le choix/attribution du sujet, l'encadrement, la durée d'élaboration, le type, la structure, le volume, les directives formelles de présentation, la remise, la déclaration d'autonomie, l'évaluation, les améliorations possibles, etc.

## 11 Prestations d'études non transférables

*Selon art. 25 al. 4 RgF*

Les travaux de Bachelor ou de Master d'études antérieures ne peuvent pas être repris.

## 12 Possibilités de compensation dans les filières de Master

*Selon art. 27 al. 1 parag. 3 RgF*

L'étudiant-e qui n'a pas obtenu une note suffisante à un ou plusieurs modules à choix peut conserver une ou des notes inférieure(s) à 4 mais égale(s) ou supérieure(s) à 3 pour un maximum de 10 ECTS sur les 120 ECTS, pour autant qu'elles puissent être compensées par les autres notes acquises par d'autres modules au sein du même groupe (cf. le point 2 des dispositions d'application du présent règlement).

Seuls les modules à choix peuvent être compensés.

## 13 Réussite du Master

*Selon art. 27 al. 2 RgF*

Le stage doit être validé pour la réussite du Master.